



EXTRAI

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-SEPT JANVIER

Le Conseil Municipal de Saint Colomban, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Présents : 20 Votants : 20

Présents : M. Patrick BERTIN, Mme Nicole BATARD, Mme Stéphanie PISQUET, M. Louis PAPIN, Mme Nathalie MENUET, M. Gabriel SORIN, M. Patrick VOGELSPERGER, Mme Sylviane GUILBAUD, Mme Valérie BRUNELIÈRE, M. Olivier THIERIET, Mme Annick COULLAUD, Mme Jessica BERTESCHÉ, M. Bertrand MAINDRON, Mme Nadège BOURSIN, M. Vincent RAYNAL, M. Stéphane PARPAILLON, Mme Marinette PRIOUR, M. Sébastien BAUDRY, M. Jean-René GOURAUD, M. Dominique GODIN

Secrétaire : Mme Nadège BOURSIN

OBJET : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE DE LA SOCIETE GP SAS (GROUPE PILOTE) A LA LIMOUZINIÈRE
Urbanisme –

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/ICPE/360 du 31 octobre 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique ;

Vu le dossier d'enquête publique portant :

- Sur la demande d'autorisation environnementale.
- Sur le permis de construire n° 044 083 22 B1021 déposé le 29 juin 2022 par GP SAS pour la construction d'un magasin central et complété le 31 juillet 2023 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 et en application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, lors de la phase d'enquête publique, il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** au projet de la Société GP SAS (groupe Pilote) situé sur la Commune de la Limouzinière.

Fait à Saint-Colomban,

Le 18 janvier 2024,

La Secrétaire,

Nadège BOURSIN



